



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Renouvellement de conventions de mise à disposition en vue d'une
utilisation partagée au profit de la Communauté d'Agglomération
de Niort**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090040

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Renouvellement de conventions de mise à disposition en vue d'une
utilisation partagée au profit de la Communauté d'Agglomération de Niort**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Il peut résulter des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux, pour partie pour l'exercice des compétences de la CAN et pour partie pour celles de la Commune propriétaire.

Les locaux dénommés Espace du Lambon sis 2 rue de la Passerelle sont dans ce cas puisqu'ils sont aujourd'hui occupés par la Bibliothèque de Souché mais également par la Mairie de Quartier de Souché, conformément au principe validé par convention lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2008.

Cependant, la convention de mise à disposition partagée entre les deux collectivités n'a été établie que pour une durée de 6 mois, dans l'attente d'une réflexion relative aux espaces inoccupés suite au maintien de la bibliothèque – ludothèque sur le quartier des Brizeaux.

La convention étant arrivée à échéance, il y a lieu d'établir une nouvelle convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009 permettant d'opérer la répartition des coûts de fonctionnement des locaux entre la Ville de Niort et la CAN. Toute modification relative à la mise à disposition partagée de l'équipement consécutive au projet de maintien de la bibliothèque – ludothèque sur le quartier des Brizeaux pourra être soumise ultérieurement à l'avis du Conseil Municipal.

Je vous propose également de renouveler les deux conventions portant sur l'occupation par la CAN des locaux de la Médecine du Travail au sein de la Résidence Angélique I située rue des Equarts et des locaux de l'école d'Arts Plastiques au sein du Groupe Scolaire Jean Jaurès, respectivement pour une durée de six ans et de un an. La convention avec l'école d'Arts Plastiques ne sera établie que pour une année, une réflexion sur le transfert de l'école d'Arts Plastiques vers d'autres locaux étant engagée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions de mise à disposition en vue d'une utilisation partagée entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort portant sur les locaux de l'Espace du Lambon, de la Médecine du Travail et de l'école d'Arts Plastiques ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL